

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Numéro de référence: 17320

Date d'émission: 05.11.2007 Date de révision: 30.03.2022 Remplace la version de: 16.10.2020 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom du produit 0451865-87 SHAMPOING LAVAGE MANUEL

UFI X7ER-33FT-UY0X-WJNA Code du produit 0451865, 045187

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage de carrosserie

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Toute personne utilisations non indiquées dans cette section ou dans la section 7.3

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

BLINKER ESPAÑA, S.A.U.

Pol. Ind. Las Atalayas, parcelas 11, 12 y 13

03114 Alicante

Spain

T +34 966 10 25 00 - F +34 966 10 25 01

msds@blinkergroup.com - www.blinkergroup.com

Distributeur

BLINKER PORTUGAL, LDA.

Parque Oriente, R.D. Nuno Alvares Pereira, nº4 bl. 1 r/c

2695-167 Bobadela

Portugal

T 21 9112530 - F 21 9112539

blinker@blinker.pt - www.blinkergroup.com

Distributeur

BLINKER FRANCE, S.A.R.L.

Allèe de Barcelone, Les Bureaux du Parc Bât. B

66350 Toulouges

France

T +33 468 68 09 74 - F +33 468 55 31 99

blinkerfrance@blinkerfrance.com - www.blinkergroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ESPAÑA: 954 37 12 33 (INTCF) // PORTUGAL: 800 250 250 (CIAV) // FRANCE: 05 61 77

74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

H319

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

 $\ensuremath{\mathsf{P280}}$ - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Limonene (D-)(5989-27-5). Peut produire une réaction allergique.

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL : 00-1 (Executive Order No. 301 (1993))

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 N° REACH: 01-2119488639- 16	2,5 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	N° CAS: 25155-30-0 N° CE: 246-680-4 N° REACH: 01-2120088038- 51	2,5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Eye Irrit. 2, H319
Limonene (D-)	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-029-00-7 N° REACH: 01-2119529223- 47	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties

exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de cor

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter

un médecin

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS

faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone

de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner le

personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une

protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi

vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

30.03.2022 (Date de révision) FR (français) 3/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, voir la section 13. Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels d	ls en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3) DMEL (Travailleurs)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg KW	
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg KW	
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg KW	
NEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,071 mg/l	

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)		
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,917 mg/kg KW	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,092 mg/kg KW	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	7,5 mg/kg KW	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	10000 mg/l	
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (25155-	30-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	80 mg/kg KW	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³	
Aiguë - effets locaux, inhalation	52 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	57,2 mg/kg KW	
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³	
A long terme - effets locaux, inhalation	52 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	40 mg/kg KW	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	26 mg/m³	
Aiguë - effets systémiques, orale	13 mg/kg KW	
Aiguë - effets locaux, inhalation	26 mg/m³	
A long terme - effets systémiques,orale	13 mg/kg KW	
A long terme - effets systémiques, inhalation	26 mg/m³	
A long terme - effets locaux, cutanée	28,6 mg/kg KW	
A long terme - effets locaux, inhalation	26 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,653 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	654 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	27,5 mg/kg KW	
PNEC sédiments (eau de mer)	2,75 mg/kg KW	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	25 mg/kg KW	
PNEC (Orale)		
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	20 mg/kg	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	50 mg/l	

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Limonene (D-) (5989-27-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)	DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	9,5 mg/kg KW	
A long terme - effets systémiques, inhalation	66,7 mg/m³	
NEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques,orale	4,8 mg/kg KW	
A long terme - effets systémiques, inhalation	16,6 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4,8 mg/kg KW	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,014 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,0014 mg/l	
PNEC (Sédiments)	PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,85 mg/kg KW	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,385 mg/kg KW	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,763 mg/kg KW	
PNEC (Orale)		
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	133 mg/kg	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	1,8 mg/l	

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. Catégorie II. ISO 16321-1. EN ISO 4007:2018

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Catégorie I. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit pour les utilisateurs professionnels / industriels, l'utilisation de CE III est recommandée, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Protection des mains:

Gants de protection contre les risques mineurs. Catégorie I. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit pour les utilisateurs professionnels / industriels, l'utilisation de gants CE III est recommandée, conformément aux normes EN 420 et EN 374.

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Chaussures de sécurité. anti-dérapant. Catégorie II. EN ISO 20347. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit pour les utilisateurs professionnels / industriels, l'utilisation de CE III est recommandée, conformément aux normes EN 20345 et EN 13832-1.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou en cas de dépassement des limites de exposition professionnelle si elles existent.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideCouleur: Vert(e).Odeur: Citric.

Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Pas disponible
Point d'ébullition : 82 – 1465 °C

Inflammabilité : Non applicable, Ininflammable.

Limite inférieure d'explosion: Pas disponibleLimite supérieure d'explosion: Pas disponiblePoint d'éclair: > 60 °CTempérature d'auto-inflammation: 237 °CTempérature de décomposition: Pas disponible

pH : 8 pH solution : 100 %

Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité : soluble dans l'eau. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : 2350 Pa Pression de vapeur à 50°C 123,83 hPa Masse volumique 1043,4 kg/m³ Densité relative 1.043 Densité relative de vapeur à 20°C Pas disponible Caractéristiques d'une particule Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 3,13 g/l

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans les conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits ne doivent pas être générés décomposition dangereux. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (25155-3	penzènesulfonate de sodium (25155-30-0)		
DL50 orale rat	438 mg/kg		
DL50 cutanée rat	1100 mg/kg		
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h		
Limonene (D-) (5989-27-5)			
DL50 orale rat	4400 mg/kg		

DEGG Graie rat	THOO MIGHT
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH: 8

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 8

: Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

30.03.2022 (Date de révision) FR (français) 8/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

0451865-87 SHAMPOING LAVAGE MANUEL

Persistance et dégradabilité

Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

0451865-87 SHAMPOING LAVAGE MANUEL

Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Éliminer le contenu / récipient selon le collecteur instructions de recyclage approuvé.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

30.03.2022 (Date de révision) FR (français) 9/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 3,13 g/l

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid

vikkeling : Aucun des composants n'est listé

Viucitbaarieiu

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

Danemark

Code MAL : 00-1 (Executive Order No. 301 (1993))

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides

inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

30.03.2022 (Date de révision) FR (français) 11/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant

le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient Limonene (D-)(5989-27-5). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit